

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1787)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 52

Supprimer l'alinéa 51.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement est favorable à la disposition faisant l'objet du gage. Il lève donc ce dernier.